

Mme Jean Lasserre
3 chemin du Poizat
69660 COLLONGES-au- MONT D'OR

Cour martiale de Maubeuge

(Date: vraisemblablement 4^e trimestre 1944: époque des règlements de comptes entre Français) (1)

Je ne donne ce témoignage que d'après le récit oral du pasteur Jean Lasserre. La cour martiale, tribunal populaire illégal et improvisé, siégea de nuit, de minuit jusqu'à l'aube. J'étais alors avec mes enfants en bas âge.

Elle fut précédée d'une sorte d'émeute, rassemblée surtout devant la mairie. Celle-ci comprenait des résistants, surtout des F.F.I. mais aussi des meneurs fanatiques. C'était le moment des règlements de comptes d'après la libération, survenue à Maubeuge en août 1944. Tous s'excitaient, réclamant à grand bruit un jugement immédiat pour les collaborateurs, accusés par eux d'avoir dénoncé des patriotes à la Gestapo.

C'est alors dans cette confusion que des hommes responsables se glissèrent à la Mairie pour voir ce qu'il fallait faire. Monsieur Chabloz, protestant et maire d'Avesnes, résistant de la première heure, mais non F.F.I.(était-il F.T.P? je ne sais plus) arriva d'Avesnes, appelé par d'autres résistants. Mon mari, qui se sentait responsable, non seulement de nos protestants engagés et de quelques jeunes F.F.I., mais de sa ville, se trouva là aussi, espérant empêcher les violences. Il apparut qu'il fallait faire appel au Préfet qui donna une satisfaction à la foule, en improvisant la cour martiale. Six noms de prévenus furent retenus. Je ne sais plus si le Préfet était là en personne vers 20h pour présider le tribunal ou si c'était son délégué.

Jamais parodie de tribunal ne fut plus illégale, si illégale que les avocats avaient refusé de défendre les 6 collaborateurs. Il manquait donc un avocat. C'est alors que Monsieur Chabloz vint trouver son pasteur entre 19 et 20h, lui demandant s'il accepterait ce rôle. Le pasteur avait fait de la résistance, il avait, disait Monsieur Chabloz, la confiance de tous. Mon mari hésita beaucoup: il n'avait pas la compétence de ce rôle et quel temps aurait-il pour 6 accusés? Mais mon mari évoqua alors le visage d'un de ses jeunes récemment emprisonné pour collaboration. Celui-ci avait appartenu aux « chemises bleues », mais s'était authentiquement converti plusieurs mois auparavant. Serait-il parmi les accusés? Mon mari l'ignorait; il dit oui, espérant le sauver, s'il était mêlé à ce drame. Or son paroissien n'y était pas.

On donna donc à « l'avocat » 6 dossiers à voir entre 20 et 24h: 4 heures pour 6 prévenus! Au fur et à mesure qu'il essayait de prendre connaissance, le pasteur découvrait qu'il n'y avait dans aucun des dossiers de preuves sérieuses qu'une dénonciation eût été faite par ces hommes. La haine et la peur seules, séparant certains résistants des collaborateurs, avaient paru présider au choix arbitraire des prévenus. Tout au long des 6 jugements, l'avocat plaida donc de manière plus ou moins variée, qu'il n'y avait pas de preuve suffisante pour condamner des hommes à mort. Le jeune maire communiste de Maubeuge n'ayant pas 25 ans, - donc illégal lui aussi - n'était pas le moins excité et avait pris place à côté de l'avocat.

Malgré les efforts de celui-ci, 4 condamnations à mort tombèrent. Après la 5^e plaidoirie, mon mari sentit qu'il avait emporté l'adhésion et sauvé ce 5^e accusé. C'est

alors que le jeune maire sortit de sa poche le canon de son revolver et le braquant vers mon mari lui dit: « Monsieur le pasteur, nous avons juré d'avoir la tête de cet homme, si nous ne l'avons pas, vous serez tenu pour responsable ».

Le 6^e aussi fut condamné à mort. Or il y avait parmi eux un pauvre père de famille nombreuse que seule la misère avait poussé à adhérer volontairement au S.T.O. Le réflexe de classe n'avait même pas joué en sa faveur!

A l'aube, mon mari signa encore les recours en grâce à envoyer à de Gaulle, déjà au pouvoir. Deux des condamnés furent graciés par lui, mais peu de temps après exécutés dans leur cellule par des fanatiques qui crurent bon de faire la justice eux-mêmes. Le gars du S.T.O. ne fut pas exécuté. Ce fut l'un des sombres devoirs de la vie de mon mari - lui adversaire depuis toujours de la peine de mort - que celui qui l'appela à accompagner jusqu'au poteau d'exécution les 2 autres condamnés.

A l'aube qui marqua la fin de ce sinistre procès, quand mon mari rentra, je le vis s'affaisser dans un fauteuil et pleurer. En 6 ans de mariage, je ne l'avais jamais vu pleurer. La tension et le caractère affreux de cette sombre nuit avaient été trop grands. Cependant un résistant belge de grande valeur humaine qui avait observé le déroulement du procès, osa conclure peu après par cette phrase: « Monsieur, en cette sinistre nuit, il n'y avait vraiment que deux hommes dignes de ce nom, c'était vous, et c'était moi ». Il oubliait Monsieur Chabloz qu'il ne connaissait pas, et sans doute aussi plusieurs autres!

Geneviève Lasserre
(8.3.1912 - 11.4.1991)
Rédigé entre 1984 et 1990

(1) Ces événements se sont déroulés dans la nuit du 19 au 20 octobre 1944.
(Note de Christiane Lasserre, fille de Jean et Geneviève)